



FIP CAPITAL ACTIFS 2017 II



DOCUMENT NON CONTRACTUEL À CARACTÈRE PUBLICITAIRE DESTINÉ À UNE CLIENTÈLE NON PROFESSIONNELLE

LE FIP CAPITAL ACTIFS 2017 II EN BREF

SOCIÉTÉ DE GESTION	M CAPITAL PARTNERS - GP 02-028 SAS AU CAPITAL DE 509 200 € - RCS TOULOUSE N° 443 003 504 8, RUE DES TRENTE-SIX PONTS - CS 64210 - 31031 TOULOUSE CEDEX 4 - T. 05 34 32 09 65
CODE ISIN	PARTS B (IR) : FR0013302064
DATE DE CONSTITUTION	29/12/2017
STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	100 % DE PME ÉLIGIBLES
TYPES D'OPÉRATIONS	CAPITAL DÉVELOPPEMENT ET CAPITAL TRANSMISSION
SECTEURS D'ACTIVITÉ PRIVILÉGIÉS	HÉBERGEMENT, RESTAURATION, DISTRIBUTION SPÉCIALISÉE, LOISIRS
ZONE D'INVESTISSEMENT	ÎLE-DE-FRANCE, CENTRE-VAL DE LOIRE, NOUVELLE-AQUITAINE, OCCITANIE
SOUSCRIPTION MINIMALE	1 PART, 500 €
DROITS D'ENTRÉE	5 % MAXIMUM
VALORISATIONS SEMESTRIELLES	30/06 ET 31/12
DÉPOSITAIRE	CACEIS BANK
BLOCAGE DES PARTS	JUSQU'AU 31/12/2023, PROROGÉABLE 3 FOIS 1 AN SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION (SOIT AU PLUS TARD LE 31/12/2026)
AVANTAGES FISCAUX	À L'ENTRÉE : UNE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU (IR) DE 18%* DU MONTANT DE LA SOUSCRIPTION (HORS DROITS D'ENTRÉE) À LA SORTIE : UNE EXONÉRATION D'IMPÔT SUR LES PLUS-VALUES ET REVENUS ÉVENTUELLEMENT PERÇUS, HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
PLAFONDS DE SOUSCRIPTION**	12 000 € PAR AN POUR UN CÉLIBATAIRE ET 24 000 € PAR AN POUR UN COUPLE MARIÉ OU PACSÉ SOUMIS À IMPOSITION COMMUNE

* Le taux de 18% pourrait être porté à 25% pour les versements effectués avant le 31/12/2018 sur validation par la Commission européenne et parution du décret correspondant.

** Cette réduction d'IR est prise en compte pour l'application du plafonnement global des avantages fiscaux (réductions ou crédits d'IR) prévu à l'article 200-0 A du C.G.I., fixé à 10 000 €.

RISQUES

L'investissement au capital d'entreprises non cotées présente différents risques :

Risque de perte en capital : L'investissement au capital d'entreprises non cotées présente un risque de perte, totale ou partielle, du capital investi en fonction de l'évolution de celles-ci. Malgré la sélection et l'analyse de chaque entreprise financée, M Capital Partners ne saurait garantir un retour sur investissement ou la compensation de vos éventuelles pertes en capital.

Risque de liquidité : La liquidité est la faculté de pouvoir disposer des capitaux investis à tout moment. Par nature, l'investissement au capital d'entreprises non cotées n'est pas ou est peu liquide.

Risque lié à la sélection des entreprises : Les critères de sélection des PME cibles sont restrictifs et induisent des risques (non développement, non rentabilité) pouvant se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire une perte totale de l'investissement réalisé.

Risque de rendement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé. Les rendements dépendent d'indicateurs clairs comme l'évolution du chiffre d'affaires, l'excédent brut d'exploitation ou le résultat courant avant impôt de l'entreprise financée par exemple.

Risque de financement : Le besoin de financement d'une entreprise en phase de développement peut être plus élevé que prévu pour l'atteinte des objectifs fixés. Celle-ci pourrait ne pas trouver de financement et être dans l'incapacité d'honorer son besoin en fonds de roulement. De ce fait, elle pourrait être en difficulté face à ses engagements de remboursement en capital au Fonds.

Risque d'inflation : L'érosion monétaire est une dépréciation de la valeur de la monnaie qui par défaut réduit le rendement d'un placement ou la valeur des capitaux placés.

AVERTISSEMENTS

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE VOTRE ARGENT EST BLOQUÉ PENDANT UNE DURÉE MINIMALE DE 6 ANNÉES À COMPTER DE LA CONSTITUTION DU FONDS, POUVANT ALLER JUSQU'À 9 ANNÉES SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION. LA DURÉE DE BLOCAGE PEUT EN EFFET ÊTRE PROROGÉE DANS LA LIMITE DE TROIS FOIS 1 AN, SOIT AU PLUS TARD JUSQU'AU 31/12/2026. LE FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ (FIP) EST PRINCIPALEMENT INVESTI DANS DES ENTREPRISES NON COTÉES EN BOURSE QUI PRÉSENTENT DES RISQUES PARTICULIERS. VOUS DEVEZ PRENDRE CONNAISSANCE DES FACTEURS DE RISQUES DE CE FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ DÉCRITS À LA RUBRIQUE « PROFIL DE RISQUES » DU RÈGLEMENT, DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRÈS DE M CAPITAL PARTNERS. ENFIN, L'AGRÈMENT DE L'AMF NE SIGNIFIE PAS QUE VOUS BÉNÉFICIEREZ AUTOMATIQUÉMENT DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS FISCAUX PRÉSENTÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE. CELA DÉPENDRA NOTAMMENT DU RESPECT PAR CE PRODUIT DE CERTAINES RÈGLES D'INVESTISSEMENT, DE LA DURÉE PENDANT LAQUELLE VOUS LE DÉTIENDREZ ET DE VOTRE SITUATION INDIVIDUELLE.

LES POINTS-CLÉS DU FIP CAPITAL ACTIFS 2017 II

1 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

En contrepartie d'un risque de perte en capital, le FIP Capital Actifs 2017 II investira dans des PME qui présentent des caractéristiques intrinsèques pouvant augmenter, selon M Capital Partners, les perspectives de retour sur investissement.

Ainsi, le Fonds ciblera principalement des PME ayant constaté historiquement une récurrence dans leurs revenus et disposant d'actifs tangibles (murs) et de fonds de commerce, étant précisé que cela ne préjuge pas des résultats futurs des PME ni de leur vente.

L'équipe de gestion recherchera ainsi de la visibilité sur le long terme. Nous rappelons toutefois que les performances passées des PME ne préjugent pas de leurs performances futures.

Ce Fonds ciblera en particulier les secteurs de l'hébergement (hôtellerie, hôtellerie de plein air, hébergement de santé), de la restauration, de la distribution spécialisée et des loisirs.

2 AVANTAGES FISCAUX

EN CONTREPARTIE D'UN BLOCAGE DE VOS PARTS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2023 AU PLUS TÔT, PROROGÉABLE SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026 AU PLUS TARD, ET D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL, LA SOUSCRIPTION AU FIP CAPITAL ACTIFS 2017 II PROCURE LES AVANTAGES FISCAUX CI-DESSOUS.

Pour plus d'informations, le souscripteur est invité à consulter la Note Fiscale du Fonds (non visée par l'AMF).

18%*

ET

0%

DE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU (IR)

sur le montant de la souscription (hors droits d'entrée).

La souscription (hors droits d'entrée) est plafonnée à 12 000 € par an pour un célibataire et à 24 000 € par an pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune.**

D'IMPÔT SUR LES PLUS-VALUES ET REVENUS ÉVENTUELLEMENT PERÇUS

à la liquidation du Fonds.

Les prélèvements sociaux restent dus.

* Le taux de 18 % pourrait être porté à 25 % pour les versements effectués avant le 31/12/2018 sur validation par la Commission européenne et parution du décret correspondant.

** Cette réduction d'IR est prise en compte pour l'application du plafonnement global des avantages fiscaux (réductions ou crédits d'IR) prévu à l'article 200-0 A du C.G.I., fixé à 10 000 €.

Nous invitons le souscripteur à prendre connaissance attentivement de la rubrique « Profil de risque et de rendement » du DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur), disponible également sur le site internet de M Capital Partners : www.mcapitalpartners.fr.

Par ailleurs, les informations mentionnées dans cette brochure sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle au regard, notamment, des conséquences du plafonnement global des réductions d'impôts. Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du Fonds doit vous être remis avant toute souscription.

3 MODE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds privilégiera les investissements en Obligations Convertibles et en Actions de Préférence.

01

Les Obligations Convertibles sont des quasi fonds propres. Combinant coupon annuel et faculté de conversion en actions⁽¹⁾, elles permettent ainsi d'accroître la visibilité du retour sur investissement par rapport à un financement en actions classiques. Ce type d'investissement améliore la perspective de liquidité à l'issue de la période de blocage fiscal.

Rappelons que ni le paiement des intérêts ni le remboursement du capital investi ne peuvent être garantis, car liés à la santé financière des sociétés, et que le porteur s'expose à un risque de perte en capital. En outre, les porteurs d'obligations convertibles en actions n'ont pas les mêmes droits qu'un actionnaire, ils ne bénéficient notamment pas d'un droit de vote aux assemblées générales.

115 SOUSCRIPTIONS
À DES ÉMISSIONS
D'OBLIGATIONS
CONVERTIBLES
EN ACTIONS⁽²⁾



02

Les Actions de Préférence sont des actions conférant à leurs titulaires des avantages politiques ou pécuniaires, tels qu'un droit à récupération prioritaire des montants investis en cas de cession de la société ou un droit à des dividendes prioritaires et préciputaires. Elles peuvent également restreindre les prérogatives de leurs détenteurs en prévoyant par exemple un plafonnement du prix de cession.

77 SOUSCRIPTIONS
À DES ÉMISSIONS
D' ACTIONS DE
PRÉFÉRENCE⁽²⁾



⁽¹⁾ Définition AFIC.

⁽²⁾ Source : M Capital Partners - Analyse du portefeuille à la date d'édition du document.

Le Fonds pourra être amené, sur certaines opérations, à limiter sa performance par le recours à des Actions de Préférence, alors que celui-ci reste exposé à un risque de perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement. Le tableau ci-dessous illustre le profil rendement/risque de ce type de mécanisme.

Les investissements pourront être réalisés sous forme d'actions de préférence. De même, les pactes d'associés signés lors de la mise en place de l'investissement pourront comporter des clauses limitatives de performance.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le seuil retenu dans l'exemple ci-dessous (+30%) est un minimum et que la société de gestion ne réalisera pas d'investissement dont le plafonnement de performance serait inférieur à ce seuil.

PRIX DE SOUSCRIPTION DES AP ⁽³⁾ (EN €)	VALORISATION DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ LORS DE LA CÉSSION (EN €)	PRIX DE CÉSSION DES AP (EN €)	PRIX DE CÉSSION SI L'INVESTISSEMENT AVAIT ÉTÉ RÉALISÉ EN AO ⁽⁴⁾ (EN €)	SOUS-PERFORMANCE LIÉE À L'INVESTISSEMENT EN AP (EN €)	PLUS OU MOINS-VALUE NETTE SUR LA CÉSSION DES AP (EN €)
1 000	0	0	0	0	-1 000
1 000	1 300	1 300	1 300	0	+ 300
1 000	2 000	1 300	2 000	- 700	+ 300

⁽³⁾ Actions de préférence.

⁽⁴⁾ Actions ordinaires.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ PRIVILÉGIÉS

LA SÉLECTION DES PME

Selon M Capital Partners, les secteurs suivants présentent les caractéristiques requises pour répondre à la stratégie d'investissement, notamment en matière de rendement et de récurrence des revenus.



L'HÉBERGEMENT (hôtellerie, hôtellerie de plein air, hébergement de santé)

- La France est la **1^{ère}** destination touristique mondiale. Avec **1,2 million** de lits, elle possède l'un des parcs d'hébergement hôtelier les plus importants d'Europe. Le poids économique du secteur hôtelier français est considérable : **15,8 Md€** de chiffres d'affaires en 2016 et **160 000** salariés.⁽¹⁾
- La France dispose de la **1^{ère}** capacité d'hébergement de plein air en Europe.
- Selon l'INSEE, en 2050, **22,3 millions** de personnes seraient âgées de 60 ans ou plus contre **12,6 millions** en 2005. Le nombre de personnes ayant besoin d'une prise en charge par des établissements spécialisés va logiquement augmenter. En 2025, on estime qu'au moins **500 000** places en EHPAD devront être disponibles.⁽²⁾



LA RESTAURATION

Un secteur clé sur le marché du travail et de l'emploi en France, avec **147 100** entreprises et **531 000** salariés. Il représente **42,6 Md€** de chiffre d'affaires.⁽²⁾



LA DISTRIBUTION SPÉCIALISÉE

Avec **494,3 Md€** de chiffre d'affaires et plus de **1,7 million** de salariés en 2015, la distribution est un secteur très dynamique en France.⁽²⁾



LES LOISIRS

En 2015, le budget loisirs des Français a progressé de **+ 11 %**.⁽³⁾

Sources : ⁽¹⁾ Baromètre UMIH MKG 2016 ; ⁽²⁾ INSEE ; ⁽³⁾ Baromètre Sofinscope.

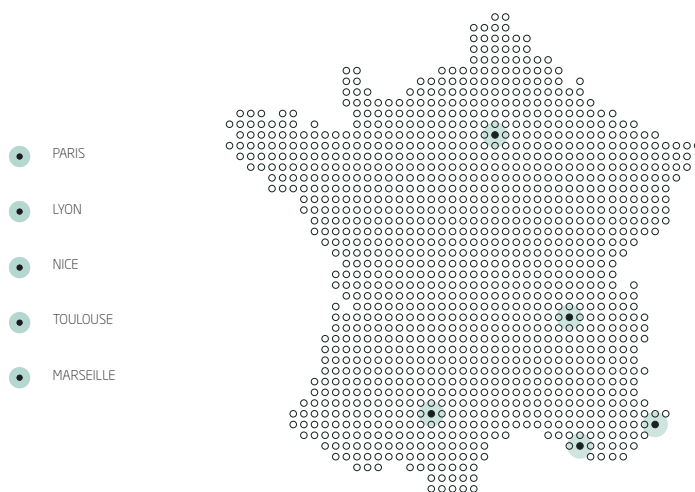
RAPPELONS QUE LA PERFORMANCE DE CES SECTEURS N'EST TOUTEFOIS PAS SYNONYME DE PERFORMANCE DES SOCIÉTÉS QUI SERONT PRÉSENTES DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS.



INVESTIR AUX CÔTÉS DE M CAPITAL PARTNERS

PROXIMITÉ, SÉLECTIVITÉ ET ACCOMPAGNEMENT AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

Des équipes implantées au cœur des tissus économiques, favorisant l'identification des meilleures cibles et le suivi des participations.

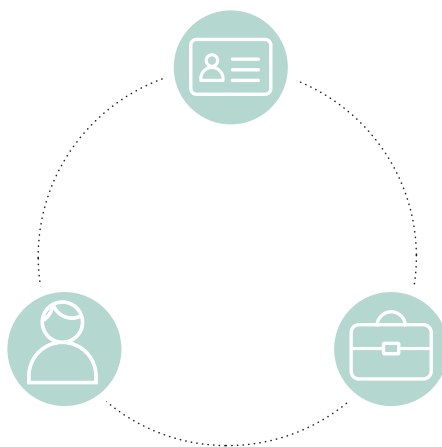


21 CONSULTANTS SECTORIELS *

externes épaulant l'équipe d'investissement dans la sélection et l'accompagnement des entreprises.

+ DE 1 300
CHEFS D'ENTREPRISE

rencontrés chaque année pour environ 40 nouveaux projets sélectionnés seulement.

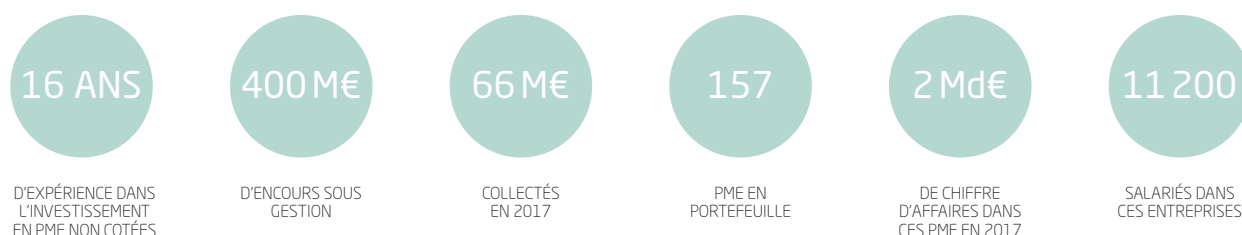


19 GÉRANTS & ANALYSTES

expérimentés pour 160 PME en portefeuille, soit en moyenne 1 investisseur pour 9 participations, dédiés à la recherche des cibles et à l'accompagnement des entreprises.

* Les consultants externes ne prennent pas part à la gestion du Fonds, leur rôle demeure consultatif.

M CAPITAL PARTNERS EN CHIFFRES ⁽¹⁾



UNE ÉQUIPE RECONNUE



PALMARÈS GESTION DE FORTUNE

Société préférée des conseillers en gestion de patrimoine français dans la catégorie gestionnaires en investissement direct :

- n°1 pour les compétences de l'équipe commerciale;
- n°1 pour la qualité de la gamme;
- n°1 pour la qualité de service.

Source : Palmarès Gestion de Fortune 2016 ⁽²⁾ ⁽³⁾

Chausson Finance

PRIX CHAUSSON FINANCE

En 2015, M Capital Partners a été désignée 1^{er} Fonds français en nombre d'investissements sur le premier semestre 2015 et 1^{er} sur le classement des Hunters (Fonds ayant apporté des capitaux à des entreprises non encore financées).

Source : Chausson Finance 2015 ⁽³⁾

PRIVATE EQUITY MAGAZINE

PRIVATE EQUITY MAGAZINE

2^e investisseur en nombre d'opérations et 3^e en montant investi dans la catégorie des small caps (valeur d'entreprise < 30M€) en 2016. Élué parmi les 5 meilleures sociétés de gestion en 2014.

Source : Private Equity Magazine, en 2014 et 2016 ⁽³⁾

⁽¹⁾ Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et ne préjugent pas des résultats futurs de la Société de Gestion.

⁽²⁾ Cette étude a été réalisée auprès de plus de 3 800 conseillers en gestion de patrimoine indépendants répartis sur toute la France. Les prix sont accordés par les CGPI, distributeurs des fonds, en fonction notamment de la qualité de leurs relations avec la société de gestion et du niveau de commissionnement.

⁽³⁾ Les références à un classement, un prix, et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du FIA ou du gestionnaire.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS

Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à l'article 22 du règlement de ce Fonds.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS ⁽¹⁾ (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAXIMAL	DONT TFAM DISTRIBUTEUR MAXIMAL
DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE ⁽²⁾	0,556 %	0,556 %
FRAIS RÉCURRENTS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT ⁽³⁾	3,333 %	1 %
FRAIS DE CONSTITUTION ⁽⁴⁾	FRAIS AVANCÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET INCLUS DANS LES FRAIS RÉCURRENTS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT	NÉANT
FRAIS DE FONCTIONNEMENT NON RÉCURRENTS LIÉS À L'ACQUISITION, AU SUIVI ET À LA CESSION DES PARTICIPATIONS ⁽⁵⁾	FRAIS AVANCÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET INCLUS DANS LES FRAIS RÉCURRENTS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT	NÉANT
FRAIS DE GESTION INDIRECTS	FRAIS AVANCÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET INCLUS DANS LES FRAIS RÉCURRENTS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT	NÉANT
TOTAL	3,889 % = VALEUR DU TFAM-GD MAXIMAL	1,556 % = VALEUR DU TFAM-D MAXIMAL

⁽¹⁾ Les TFAM maximaux sont calculés sur la durée de vie maximum du Fonds. ⁽²⁾ Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Le gestionnaire pourra se subroger dans les droits du distributeur sur les droits d'entrée exigibles. ⁽³⁾ Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, du Délégué financier, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes, etc. Ce sont tous les frais liés à la gestion et au fonctionnement du Fonds. Le taux des frais de gestion et de fonctionnement revenant aux distributeurs est un maximum, la rémunération du distributeur pouvant aller de 6 % à 9 % du montant de la souscription initiale totale. Ces frais ne pourront être prélevés au-delà de 6 ans. ⁽⁴⁾ Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). ⁽⁵⁾ Les frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition, à la cession de titres et au suivi de la participation, dans la mesure où ils ne seraient pas supportés par les sociétés cibles ; les frais de contentieux éventuels ; les droits et taxes qui peuvent être dus au titre d'acquisitions ou de ventes effectuées par le Fonds et notamment les droits d'enregistrement visés à l'article 726 du CGI, etc.

AUTRES FIP GÉRÉS PAR M CAPITAL PARTNERS AU 30/06/2018

FIP	ANNÉE DE CRÉATION	% D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE D'ATTEINTE DU QUOTA D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES
AVANTAGE PME	2008	52,2 %	30/04/2011
AVANTAGE ISF	2009	61,28 %	30/04/2011
AVANTAGE PME II	2009	63,03 %	30/04/2011
AVANTAGE PME III	2010	73,46 %	31/12/2012
AVANTAGE ISF II	2011	94,21 %	30/09/2013
MEZZANO II	2011	98,78 %	30/09/2013
AVANTAGE PME IV	2011	79,85 %	31/12/2013
MEZZANO III	2011	72,35 %	31/12/2013
CAPITAL SANTÉ PME	2012	86,92 %	31/05/2014
PÉFORMANCE EXPORT	2012	71,78 %	31/12/2014
CAPITAL SANTÉ PME II	2013	103,49 %	31/01/2016
FRANCE EXCELLENCE	2013	92,82 %	31/08/2018
FRANCE EXCELLENCE II	2014	103,81 %	31/08/2018
CAPITAL SANTÉ PME III	2014	68,71 %	31/08/2018
CAPITAL SANTÉ PME IV	2015	77,90 %	31/12/2018
CAPITAL ACTIFS 2016	2016	33,26 %	31/12/2019
CAPITAL ACTIFS 2017	2017	9,54 %	31/08/2021
CAPITAL ACTIFS 2017 II	2017	9,52 %	31/08/2021



TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4 - Tél. : 05 34 32 09 65

PARIS | 26, avenue de l'Opéra - 75001 Paris

NICE | 19, rue Alberti - 06000 Nice

MARSEILLE | 8, boulevard Édouard Herriot - 13008 Marseille

LYON | 73, rue de la République - 69002 Lyon

www.mcapitalpartners.fr